

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	28 avril 2026
Délibération N°	02
Date de la convocation	17 avril 2026
Objet	3.1 Bédarieux – Acquisition des parcelles BD807-808-810-812-814-816-818-820-822-824-826-829-831-833-835- ainsi que la parcelle BD837a auprès de Territoire 34, sises quartier St-Louis – Ilôts Orb Sud et place du centre.

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Gilbert FOUILHE,
Serge RABINEAU
Régine ILLAIRE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Christophe DESTAING qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Denis MAULANDI qui a donné pouvoir à M MORALES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Nicole MORERE qui a donné pouvoir à MME CALUEBA
Sabine SCHURMANN qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES qui a donné pouvoir à MME PESTEIL
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à M GAUDY

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-02-DEV-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Objet : 3.1. – BEDARIEUX

Acquisition des parcelles BD807-808-810-812-814-816-818-820-822-824-826-829-831-833-835- ainsi que la parcelle BD837a auprès de TERRITOIRE 34, sises quartier St Louis – Ilôts Orb Sud et place du Centre.

Le 28 avril 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Habitat s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Considérant qu'en 2024, Hérault Logement a remporté l'appel d'offres lancé par TERRITOIRE 34 dans le cadre du renouvellement urbain du quartier St Louis sur la commune de BEDARIEUX. Par délibération n°3 du 20 février 2024, nous avons procédé à l'ouverture du programme de 17 logements collectifs et de 2 maisons de ville.

Considérant que TERRITOIRE 34 propriétaire des parcelles BD807-808-810-812-814-816-818-820-822-824-826-829-831-833-835- d'une surface totale de 514 m² environ, ainsi que la parcelle BD837a d'une surface de 111 m² environ, nous avons convenu en Comité d'engagement du 5 février 2024 de proposer un prix d'acquisition de ces fonciers à hauteur de 20 000 €.

Considérant que si la TVA est due, elle sera réglée par l'acquéreur en sus du paiement du prix de vente.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'acquérir auprès de TERRITOIRE 34 les parcelles. BD807-808-810-812-814-816-818-820-822-824-826-829-831-833-835 ainsi que la parcelle BD837a sises quartier St Louis – Ilôts Orb Sud et place du Centre à BEDARIEUX pour un montant de 20 000 € HT.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

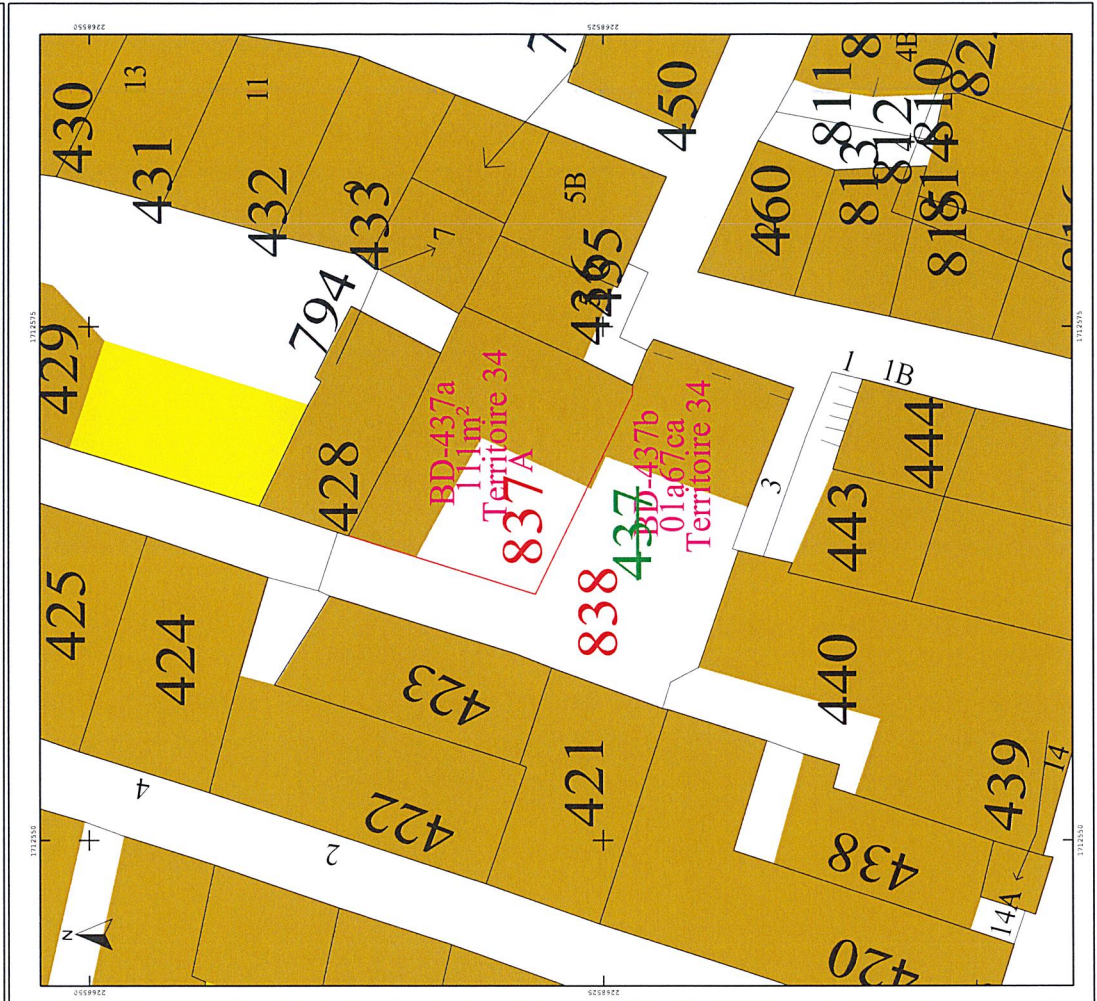
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent GAUDY', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Commune : BEDARIEUX (028)		Section : BD Feuille(s) : 000 BD 01 Qualité du plan : P4 ou CP (20 cm)	
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 6527P		Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/250 Date de rédaction : 16/04/2026 Support numérique :	
Document vérifié et numéroté le 16/04/2026 Par : ASDIF BEZIERES GEOMETRE Signé		D'après le document d'arpentage dressé Par : noe FLOSA Réf. : Le 08/04/2026	
<p align="center">DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p align="center">CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)</p> <p align="center">Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires a été établi (1) :</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au géomètre ; B - En conformité d'un piquetage ; C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à au dos de la feuille n° 6463.</p> <p align="center">NOTA Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées</p> <p><small>(1) Selon les circonstances, la formalité d'arpentage peut être effectuée par un géomètre (pour un plan de bornage) ou par un officier public (pour un plan de bornage). (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou arpenteur, etc.) (3) Référence au code et au titre de l'opération et à son classement (transmission, bord, remplacement d'acte de bornage, etc.).</small></p>			
SDIF BEZIERES 9-11 avenue Pierre Vardier 34537 BEZIERES CEDEX Téléphone 04 67 35 69 03 sdif34_pigc@dgfip.finances.gouv.fr			



Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260428-20260428-02-DEV-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026